

DÉPARTEMENT
de la

Charente-Maritime

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

ARRONDISSEMENT

ROCHEFORT

CANTON

ROYAN

OBJET :

LISTE ELECTORALE

47102

NOMBRE

de conseillers municipaux
ayant pris part au vote :

DATE
de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 2 Décembre 1947

L'an mil neuf cent quarante sept, le deux du mois
d' Décembre , le Conseil Municipal de ROYAN
s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M REGAZONI Ch. Maître en session ordinnaire
d'après convocations faites le 27 Novembre 1947 extraordinaire.

Etaient présents : MM. REGAZONI Charles, Veyssière
ROCHEDEREUX, Fragnaud, Chambouland, Bujard
Bouchet, Chollet, Péraudou, Baudet, Reutin,
Melle Rikosky, Mme Chazeaud, Pouget, Jacquot
Thirion, Counil, Main, Davour, Guillaud, Sen-
gnet, Cousinet, Movilhas, Domécq.

Absents : MM. Métadier, Brotreau, Simon

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. Bujard ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et

Délégués du Conseil Municipal à la révision de
la liste électorale.

Sont désignés :

à la Commission chargée de dresser le
tableau rectificatif de la liste électorale
de 1947 = M. REUTIN

à la commission chargée de juger les
réclamations : MM. Bouchet et Thirion.

Fait et délibéré à ROYAN
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

N'ont pas signé : MM.

Mentionner à la fin de la cause que les électeurs empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).

ROCHEFORT. 30 DECE 1947
Le Maire

Pour extrait conforme :
Le Maire